

Titulaire au CCE : Dominique Rodriguez

Suppléant : Jean-Paul Breischtroff

RS au CCE : Thierry Ferrier

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2011 (POUR AVIS).
2. LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT D'EDF (POUR INFORMATION).
3. PROJET D'ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À EDF SA (POUR AVIS)
4. LA MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES (POUR INFORMATION).
5. CONVENTIONS RELATIVES À LA RELATION FINANCIÈRE ENTRE LE CCE D'EDF SA ET LES CE D'EDF SA : MANDAT AU SECRÉTAIRE DU CCE EDF SA POUR ADOPTION DE CONVENTIONS ;
6. PRISE DE CONTRÔLE D'EDISON : ÉVOLUTION DU PROJET (POUR AVIS)
7. QUESTIONS DIVERSES.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2011 (POUR AVIS).

Avis favorable unanime.

2. LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT D'EDF (POUR INFORMATION).

Rapporteurs : Mesdames Claire GONCALVEZ, Elisabeth DELORME, Dominique GANIAGE, Sophie RICORDEL et Monsieur Philippe MECHEZ.

Déclaration FO Énergie et Mines.
Politique de mécénat d'EDF

Comme toute entreprise de son envergure, EDF s'implique dans une politique de mécénat qui comme nous le constatons est assez riche.

Il est important de sortir du strict espace défini par l'objet d'une société et de se positionner en tant qu'entreprise citoyenne. Il en va de sa notoriété !

Aussi, en tant que citoyen on pourrait plébisciter de telles attitudes de la part des grandes entreprises et du groupe EDF en particulier ; effectivement cela permet de développer des initiatives sur les champs de la solidarité, de la science et l'enseignement et pour finir de l'environnement ; Et de répondre aux demandes d'aide les plus criantes (ex : Samu Social, Ecoles de la 2ème chance, etc...).

En termes de communication, cela permet à l'entreprise d'être visible sur des sujets plus positifs et plus larges que la simple relation client. Mais bien sûr il faut distinguer les différents champs d'intervention qui ne se positionnent pas tous sur le même plan : social, culturel, environnemental, etc...

Sur le plan social (solidarité) en tant que syndicaliste, FO de surcroît, on peut considérer que le danger est une dérive à l'anglo-saxonne, à savoir, la prise de relai par l'initiative privée de l'abandon par l'Etat libéral de pans entiers de ce qui fait la solidarité et la cohésion sociale.

Ce mécénat social agit sur les effets de politiques désastreuses et non sur les causes.

Or pour un syndicaliste, il faut agir avant tout sur les causes. Nous ne rejetons pas cette politique de mécénat, car elle permet (un petit peu) de régler les situations existantes dramatiques, mais il ne faut pas s'arrêter là et agir en amont sur ce qui conduit à ces situations.

Une première action de mécénat, sur les champs social et environnemental, serait

de ne pas créer de situation conduisant à la déstructuration sociétale et environnementale.

Donc en cette période de vœux, on ne peut que souhaiter que le mécénat sur l'aspect solidarité tel qu'actuellement soit amené à disparaître parce qu'il ne serait plus nécessaire.

Et il en découlerait un dégagement de fonds supplémentaire que nous pourrions attribuer à la recherche.

3. PROJET D'ACCORD RELATIF À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À EDF SA (POUR AVIS)

Rapporteurs : Madame Marie-Stéphane BRANCHI et M.Eric VILLATEL.

Ce nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA conserve l'ensemble des points positifs mentionnés dans le précédent accord et l'améliore.

Les nouvelles propositions FO Énergie et Mines ont largement contribué à l'aboutissement de ce nouvel accord.

Nous signerons donc cet accord car :

- il favorise l'évolution des mentalités,
- il contribue à supprimer les discriminations entre H & F,
- il généralise des bonnes pratiques.

Les négociations ont été menées autour des points centraux suivants :

Evolution durable des mentalités :

- Sensibilisation, implication et rôle des acteurs,
- Développement de la communication,
- Pérennisation de la mesure et des outils.

Réaliser la mixité de l'emploi et du recrutement :

- Rééquilibrage des recrutements,
- Accès aux filières et métiers,
- Égalité professionnelle dans les publications et descriptions d'emplois.

Parcours professionnels ; renforcer la mixité à tous les niveaux :

- Accompagnement du changement de collège,
- Accès aux comités de direction et aux postes à responsabilité,
- Faciliter l'accès des femmes à la formation professionnelle.

La poursuite de l'égalité salariale :

- La rémunération principale,
- Rémunérations complémentaires hors rémunération de la performance.

L'articulation vie professionnelle et vie privée :

- Les conditions de travail,
- L'exercice des responsabilités familiales,
- Les rythmes et l'organisation du travail.

Mise en œuvre de l'accord et commissions de suivi :

- Mise en œuvre de l'accord,
- Commissions nationales de suivi de l'accord,
- Commissions égalité professionnelle - CE/CCE.

Nos propositions retenues lors des négociations :

- Le maintien dans le Rapport de Situation Comparée (RSC) des tableaux par cohorte et niveau de formation (Annexe 3).
- L'ensemble des éléments du RSC est communiqué en amont aux Commissions EGA PRO des CE EDF SA constituées.
- Le remboursement des frais de garde supplémentaires occasionnés par un départ en formation sur l'ensemble des unités EDF SA (que ce soit sur de la formation professionnelle ou promotionnelle).

Nous donnons un avis positif sur le projet présenté.

Nous serons bien évidemment très vigilants sur l'application de ce nouvel accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à EDF SA.

FO Énergie et Mines va signer cet accord, car il représente un pas important et pose des jalons pour l'avenir des agents. Le dernier accord, datant de 2007, était devenu insuffisant. Il était nécessaire d'aller plus loin.

4. LA MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES (POUR INFORMATION).

Expert FO M. Frédéric PINATEL

Rapporteurs : Messieurs Jean-François ASTOLFI, Guy CULLIEYRIER, Xavier MEYERFIELD et Xavier URSAT.

Point d'avancement du processus de mise en concurrence des concessions hydro-électriques

Pour la première fois, le renouvellement des concessions hydrauliques va se dérouler sur la base d'un appel d'offres ouvert. C'est là une des conséquences néfastes de la transformation d'EDF en Société Anonyme : ce nouveau statut impose à l'État une mise en concurrence pour les délégations de service public arrivées à échéance.

La Commission Européenne est ensuite intervenue pour demander à la France de supprimer les dispositions anciennes résultant d'une loi de 1919 sur l'hydraulique qui réservaient un droit de préférence (le droit dit du « Grand père ») au concessionnaire sortant.

Et malheureusement, le Gouvernement français s'est exécuté et a ouvert l'hydraulique à la concurrence par une loi du 30 décembre 2006 précisée par un décret du 26 septembre 2008.

Le régime de la concession, qui concerne les plus gros barrages, est un régime minoritaire dans l'Union Européenne : il concerne, outre la France, l'Italie et le Portugal. Dans les autres pays, des autorisations sont délivrées pour une durée très longue, allant parfois jusqu'à la fin de vie des ouvrages.

Il y a donc là un déséquilibre concurrentiel au détriment d'EDF, qui va voir progressivement ses barrages en renouvellement de concession.

A noter, que pour l'Italie, pays sous le régime de la concession, les autorités italiennes ont négocié avec Bruxelles un allongement de toutes les concessions de 10 ans supplémentaires.

Rien de tel n'a été fait en France ! Notre Gouvernement a préféré s'engouffrer dans la voie de la concurrence sans tarder !

L'hydraulique suscite de nombreux appétits. Outre GDF-Suez, on peut citer Powéo allié à l'autrichien Verbund, Direct Energie, le norvégien Statkraft, l'espagnol Iberdrola, l'italien Enel, l'allemand Eon, le suisse Alpig (dont EDF détient 20 % !)... Rien que cela !

Et le social dans tout ça ? Il est complètement oublié !

Le gouvernement renvoie au Code du Travail le soin de traiter des conséquences sociales de cette ouverture des concessions.

Or, celui-ci prévoit (*article L 1224. 1*), que lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur (par exemple en cas de cession d'une activité), tous les contrats de travail en cours subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Ce transfert des salariés dans la nouvelle société s'applique uniquement si l'activité est considérée comme une « entité juridiquement autonome ». Pour cela, il faut que l'entité emploie des personnels propres, c'est-à-dire étant directement affectés à l'ouvrage faisant l'objet de la concession et non pas à un ensemble plus vaste comme un groupement d'usines.

Le lancement des premiers appels d'offres pour le renouvellement des concessions hydrauliques prend du retard. Initialement annoncée pour fin 2010, la publication des appels d'offres par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ne se fera pas avant les prochaines élections Présidentielles.

A l'origine de ce retard, peut-être la méconnaissance et l'absence de compétences des services du Ministère sur ce dossier qui ont besoin de temps supplémentaire afin d'être irréprochables dans la conduite de ce processus novateur. Ce dernier devra être impartial et transparent si l'état veut limiter les risques de contentieux.

Pour EDF, nous ne doutons pas de la qualité des dossiers élaborés par la DPIH avec la collaboration des différentes entités de notre entreprise, et qui seront présentés le moment venu. Toutefois, les équipes de la DPIH qui travaillent depuis déjà de longs mois sur les renouvellements de concessions veulent maintenant « en découdre » et que leur travail soit enfin reconnu et récompensé.

Cela se traduira, bien évidemment, par le gain pour EDF des concessions mises en concurrence.

Nous avons la faiblesse de croire, comme le Président Proglio l'a indiqué dans ses vœux aux salariés, que les meilleures offres l'emporteront, ces offres émanant bien évidemment des équipes d'EDF.

Toutefois, nous espérons que « le monsieur hydro des vœux 2012 » ne sera pas trop frustré de ne pas avoir de réponse à sa question : et le poids politique M. Le Président dans le dossier des renouvellements de concessions ?

FO revendique :

- que les appels d'offres mentionnent explicitement que l'entreprise gagnante devra appliquer le statut national du personnel des IEG.
- que les appels d'offres comprennent un droit d'option où que soit systématiquement proposé aux salariés le choix de rester à EDF ou de passer chez le repreneur.

Nous demandons par ailleurs qu'une négociation sociale s'ouvre sur ce sujet au sein de l'Entreprise pour proposer aux agents restés à EDF, en cas de perte de concession, des garanties sur leur carrière et leur lieu de travail.

Au total, FO Énergie et Mines rappelle son hostilité à ce processus d'ouverture à la concurrence voulu par l'Europe. Nous revendiquons, a minima, le maintien de la puissance installée ainsi que l'ensemble des installations exploitées actuellement par la DPIH, au sein d'EDF.

Nous exigeons que les pouvoirs publics ne spolient pas EDF dans l'hydraulique comme ils l'ont fait pour le nucléaire à travers la loi NOME.

FO Énergie et Mines revendique, outre que les hydrauliciens d'EDF ne soient pas les victimes de cette déréglementation, que le Gouvernement prévoit dans les cahiers des charges des concessions un pack d'options pour les personnels.

5. CONVENTIONS RELATIVES À LA RELATION FINANCIÈRE ENTRE LE CCE D'EDF SA ET LES CE D'EDF SA : MANDAT AU SECRÉTAIRE DU CCE EDF SA POUR ADOPTION DE CONVENTIONS ;

Deux conventions :

- CE ULM
- CE Archipel de Guadeloupe.

Avis favorable unanime.

6. PRISE DE CONTRÔLE D'EDISON : ÉVOLUTION DU PROJET (POUR AVIS)

Une évolution du dossier nous est présentée, elle est différente des deux premières communications sur le sujet que nous avons examinées en CCE extraordinaire du 29 novembre 2011. Et, de plus, une réserve est émise en citant que ce n'est peut être pas la version définitive.

Explications de vote FO :

On confirme l'abstention car même si EDF a les mains libres sur Edison:

1. On s'interroge sur le fait de mettre autant d'argent pour renforcer la compétence gazière d'EDF alors qu'il faudra mettre de 10 à 15 Mds dans le post Fukushima. C'est cela la vraie priorité qui est attendue par nos citoyens et l'enjeu majeur pour EDF.
2. au moment où aucun syndicat n'a voulu signer l'accord sur les avancements au choix à EDF qui est en retrait par rapport aux besoins de reconnaissance, un tel investissement supplémentaire sera incompris.

7. QUESTIONS DIVERSES.

FO Energie et Mines demande au Président de revoir la politique de consultation du CCE pour les créations des académies des métiers. Nous avons constaté que les académies des métiers ne sont pas, comme vous l'avez indiqué dans votre mail de réponse du 18 octobre 2011, des espaces « virtuels » puisque, dans une académie des métiers transverses du Systèmes d'Information, nous avons des éléments de GPEC. Ce qui impacte les organisations de travail, et pour lequel il n'y a pas eu de concertation.

Le président s'engage à répondre par écrit à cette question.

Prochaine séance le 9 février 2012